

# Comité de suivi du 14/12/2021 accord télétravail

Présentation de chiffres partiels, toutes les DT n'ont pas fait remonter les indicateurs. Difficile de faire une analyse. Cependant, SYNERGIES-FO a réagi en nuancant les propos :

- « 1/3 tiers des télétravailleurs ont fait le choix de 1j » :
  - ➔ Ce n'est pas exact, certains collègues ont été incités à reformuler leur demande de 2 en 1j.
- « Période crise covid Omicron, 3<sup>ème</sup> jour ouvert »
  - ➔ Certains collègues se sont vu décaler leur 3<sup>ème</sup> jour à la fin de la période de clôture budgétaire, ce qui est surprenant pour des services dématérialisés.

## 3<sup>ème</sup> jour de télétravail

SYNERGIES-FO a rappelé sa demande d'obtenir le droit au 3<sup>ème</sup> jour conformément à l'accord fonction publique.

- Le DG n'est pas favorable au 3<sup>ème</sup> jour, il argue que c'est une possibilité pas une obligation !

## Indemnisation

Concernant l'indemnité, la proposition de SYNERGIES-FO a été entendue puisqu'une indemnité sera versée forfaitairement :

- 1j : 110€/an
- 2j : 220€/an

Il y aura cependant des régularisations dont les modalités restent à définir. SYNERGIES-FO a réitéré sa demande d'utiliser tempus/pléiade pour le suivi !

S'agissant de l'application du décret pour les agents publics, une négociation spécifique pour les salariés sera menée au travers de la CCN.

## Flexibilité

SYNERGIES-FO a également proposé la flexibilité des jours télétravaillés pour certains métiers dans le cadre d'un accord de programmation avec le n+1.